



Synode
des 5 et 6 septembre 2021 à Berne, BERNEXPO

Résolution du Synode EERS : « Demandeuses et demandeurs d'asile d'Afghanistan »

Proposition

Le Synode adopte la résolution à l'intention de l'opinion publique ecclésiale, sociétale et politique.

Berne, le 4 septembre 2021
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Ces dernières semaines et ces derniers jours ont été marqués par les événements qui ont bouleversé l'Afghanistan. La rapide prise de pouvoir des talibans et les nombreuses évacuations depuis Kaboul ont été au centre de l'attention. Il n'est pas encore possible d'évaluer toutes les conséquences de cette situation ni les développements futurs, mais une chose est claire : il faut s'attendre à des restrictions radicales des libertés garanties par les droits humains. Plus encore : les personnes dissidentes sont déjà activement persécutées.

Ainsi, de nombreux Afghanes et Afghans sont encore contraints de quitter leur pays, et ce pour des motifs parfaitement compréhensibles sur le plan humain et légitimes du point de vue du droit d'asile. Aux dernières nouvelles, le nombre de personnes en provenance d'Afghanistan au Pakistan voisin augmente de manière fulgurante. Or, les pays limitrophes de l'Afghanistan parviennent déjà à peine à subvenir aux besoins des réfugiés afghans de ces dernières années.

Le Synode de l'EERS est consterné par cette crise humanitaire complexe. Il considère qu'il est urgent que la Suisse réagisse elle aussi de manière globale à la situation et salue les premières actions du Conseil fédéral, en particulier la collaboration coordonnée à l'échelle internationale et l'aide sur place.

Les Églises membres de l'EERS s'investissent de plusieurs façons auprès des demandeurs d'asile en Suisse. Elles agissent d'une part par le biais de l'œuvre d'entraide des Églises protestantes de Suisse (EPER), d'autre part à travers les offres des paroisses locales et des centres de conseil spécialisés, les services d'aumônerie au sein des centres d'asile ainsi que le dialogue avec les autorités à différents échelons. En cela, les Églises sont fidèles à l'Évangile de Jésus-Christ au cœur duquel se trouve la liberté humaine : « Mais vous, frères et sœurs, vous avez été appelés à la liberté », écrit Paul (Ga 5,13).

Or, pour pouvoir se déployer, la liberté évangélique exige un minimum de libertés politiques, sociales et individuelles. C'est pourquoi les Églises membres de l'EERS s'engagent pour le respect des droits et la garantie de conditions de vie décentes pour toutes et tous, donc aussi pour les personnes marginalisées dont les réfugiés font partie.

Dans ce contexte, le Synode de l'EERS demande :

1. Que les requérantes et requérants d'asile afghans déjà en Suisse obtiennent une autorisation de séjour provisoire et que cette autorisation soit également octroyée a posteriori aux personnes dont la demande d'asile a été refusée précédemment, dans un autre contexte.
2. Que le regroupement familial des ressortissantes et ressortissants afghans soit facilité et inclue les membres de la famille hors du noyau au sens strict (parents, enfants adultes, frères et sœurs, etc.).
3. Qu'un contingent substantiel d'Afghanes et d'Afghans soit admis dans le cadre du programme de réinstallation du HCR.

Conscient de sa responsabilité chrétienne et sociétale, ainsi que de la contribution des Églises à la prise en charge et à l'intégration des demandeurs d'asile, le Synode de l'EERS demande au Conseil fédéral et aux autorités d'examiner sa requête et d'entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre à un maximum d'êtres humains de mener une vie libre et digne.